**Christelle Lechevalier,** *au nom du groupe ENF***.** – Monsieur le Président, à l’heure où les réserves de gaz d’Europe du Nord diminuent tandis que la consommation européenne est en passe d’augmenter, le sujet de l’approvisionnement en gaz est une affaire capitale.

La Russie fournit 35 % du gaz consommé dans l’Union et ses exportations sont une source indispensable de revenus pour elle. Malgré cette interdépendance, la Commission évoque la nécessité de diversifier les fournisseurs et cherche à brider, pour des raisons géopolitiques, les échanges avec la Russie. Incapable d’imposer ses vues par la voie diplomatique, la Commission tente de parvenir à ses fins au moyen d’un règlement. Elle exige qu’en dehors de son territoire, les règles de l’Union en matière énergétique s’appliquent aux gazoducs d’approvisionnement.

L’objectif est de nuire au projet Nord Stream 2, qui permettrait de doubler l’approvisionnement en gaz russe via la Baltique. La manœuvre est grossière et les difficultés rencontrées avec plusieurs États lors des négociations interinstitutionnelles est la preuve que personne n’est dupe. Ce règlement cherche à nous couper du gaz russe par idéologie. Il favorisera un gaz de schiste américain nuisible écologiquement et coûteux économiquement. La Commission s’impose ici comme leader en matière énergétique et géopolitique au détriment des États, une nouvelle fois, ce qui sera le motif principal de notre opposition à ce texte.